Numéro 03
Juin - Juillet 2024

Le Moulin aux nouvelles Mardié

Le magazine de la commune

Le C.M.J. après la chasse aux œufs

Concert Rock

Très bon et très agréable concert le 24 mai avec une nouvelle fois le groupe *The Satisguys* (et *Kings of the Divan* en 1e partie). La « musique était bonne », la météo, la cuisine et la bière aussi. Ambiance familiale et détendue pour une manifestation à l'échelle de notre commune, qui s'adresse d'abord à ses habitants.

Exposition abeilles

Dans le cadre d'une exposition sur les abeilles au pressoir, prêtée par la Médiathèque du Loiret, Sylvain PART, excellent apiculteur professionnel et local (et pédagogue) est venu faire une démonstration aux lecteurs petits et grands. Chaque famille a pu repartir avec un petit pot de miel. Sa saveur en aura été multipliée par la compréhension du processus qui mène de la fleur au miel *via* nos amies les abeilles… et le savoir faire de l'apiculteur.

CMJ Chasse aux œufs

La chasse aux œufs organisée par le CMJ a rencontré encore une fois cette année un franc succès, attirant 130 enfants ravis de participer aux jeux. Les jeunes chasseurs ont exploré avec enthousiasme la base de loisirs et chacun est reparti, avec sur les lèvres, sourires et chocolats !

St Vincent

Savoureux et convivial sont les maîtres mots du repas des anciens de la Saint-Vincent organisé le 2 juin dernier.

Concert Piano - Chant - Violoncelle

Harmonies élégantes et modernes ont été offertes à cette soirée musicale mémorable. Le concert de piano, chant et violoncelle des élèves d'Olivier Anselme a enchanté le public avec un répertoire mêlant musiques classiques et contemporaines.

Concerts chants slave

Très beau concert de chants sacrés slaves sous les voûtes, particulièrement appropriées, de notre église. Sous la direction d'Elena Surina, musicienne russe installée en France, le chœur Bortnianski, d'Orléans, a interprété des chants liturgiques, anciens ou contemporains, dans la tradition de l'église orthodoxe russe. À mi-concert, Eléna Surina a donné au piano, avec brio et sensibilité, trois préludes de Rachmaninov.

Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard
45430 MARDIÉ
☎ : 02.38.46.69.69
✉ : mairie@ville-mardie.fr
🖷 : www.ville-mardie.fr
Facebook : mardievillage

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie

Lundi et mercredi
09 h 00 - 12 h 00
14 h 00 - 17 h 30

Mardi
14 h 00 - 18 h 00

Jeudi
Fermeture hebdomadaire

Vendredi
09 h 00 - 12 h 00
14 h 00 - 17 h 00

Samedi
(1er et 3ème du mois)
9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2024 - n°03 (juin/juillet 2024)

Dépôt légal : Juin 2024

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Sylvain MERIE

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Chère Mardésiennes, Chers Mardésiens,

Si le printemps a amené son lot de pluie et de journées trop fraîches, il a aussi été marqué par un calendrier électoral chamboulé.

A Mardié, comme dans toutes les communes de France, nous nous sommes organisés tant bien que mal pour permettre **l'expression des citoyens** par le vote, nous avons déployé nos moyens pour enregistrer les pièces, arrêtés, procès-verbaux, pour remettre la salle en fonction sans trop perturber les manifestations déjà prévues.
À cet égard je tiens à remercier les agents, les élus et les volontaires qui ont permis la tenue les bureaux de vote, de leur mise en place aux dépouillements. Je tiens aussi à remercier les organisateurs d'événements à qui nous avons dû imposer un changement de salle ou de date.

Après le printemps vient l'été et ce sera pour nous et nos équipes le moment de faire **les travaux dans les bâtiments scolaires,** le moment de faire vivre un été sportif et féérique aux enfants au centre de loisirs et le moment de se retrouver autour du défilé du 14 juillet, moment de fête et de réaffirmation des valeurs de notre nation : **Liberté, Égalité, Fraternité.**
Je vous souhaite un bel été en espérant que vous puissiez partager de beaux moments avec ceux que vous aimez.

Bien à vous,

Votre Maire,

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

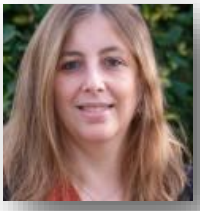

Chères Mardésiennes, Chers Mardésiens,

Le temps morose du printemps n'a pas entamé l'enthousiasme de vos élus et des associations de notre commune.

Après le concert rock organisé par la municipalité, le marché des producteurs de Pays organisé par Mardié Récré et les 24 heures de la biodiversité en partenariat avec Orléans Métropole puis la fête de l'école, nous aurons le plaisir de nous retrouver **les 13 et 14 juillet** à l'occasion des festivités de notre fête nationale.

Pour l'édition 2024, nous avons choisi une **programmation sur deux jours** afin que tous les Mardésiennes et Mardésiens puissent y participer et profiter de ces moments si précieux en famille et entre amis.

Dans les nouveautés de cette année, vous pourrez notamment jouer au Mölkky, venir écouter des histoires de Loire, découvrir le poker ou les danses écossaises mais aussi **participer au Grand défi le samedi juste avant le concert.**

Je profite de la présente pour remercier toutes les associations qui se sont manifestées pour participer.

Nous aurons le plaisir de rencontrer toutes les associations sportives mais aussi culturelles et caritatives de Mardié à l'occasion du forum des associations qui se déroulera **le samedi 7 septembre prochain à la Base de Loisirs.**

J'espère vous retrouver nombreux pour ces évènements mais également pour toutes les manifestations organisées par les associations pour les Mardésiennes et Mardésiens tout au long de l'année.

Adjointe à la vie associative et festivités,

Isabelle GUILBERT

Activités gratuites pour toute la famille

Base de loisirs de Pont-aux-Moines

MARDIÉ

Fête Nationale

samedi

13 juillet 2024

Dès 16h00

Activités pour petits et grands ! Balades en bateau, concours de Molky, structure gonflable GEANTE, jeux en bois, exposition de timbres, etc... *Activités en continu*

17h00 Lecture de contes pour enfant par le *Liger Club* et *C'Nabum*

18h00

Le GRAND défi !

Rejoignez-nous pour prendre la photo « vue du ciel » aux couleurs de la France !

Tout le monde est convié à 18h00

à la base de loisirs !

Venez nombreux !

18h30 - Concert avec les :

Restauration sur place

Planche apéro

Food Truck – Buvette

FULL MONKEY

20h30

BAL populaire

Fête Nationale

dimanche

14 juillet 2024

9h30

Concours de brouette parents/enfants

Des lots à gagner !

COMITÉ DES FÊTES MARDIÉ

11h30

Défilé officiel avec *l'Union Musicale de Mardié-Bou,* départ Place de la Mairie suivi de la traditionnelle :

Saucissonnade

12h30

Démonstration de danses traditionnelles par l'association Mardié Village d'Europe (M.V.E.)

En continu toute la journée

- Balades en bateau
- Exposition de Timbres

Dès 14h00

Jeux de plateau pour enfant

Jeux de cartes

Initiation au Poker

Remise des prix du concours des maisons fleuries

Bravo à tous les participants au concours des maisons fleuries 2023. Le 31 mai, Mme le Maire, l'Adjointe aux associations et les enfants du CMJ leur ont remis diplômes, bons d'achat et jardinières de plantes aromatiques. Comme annoncé par Mme le Maire « jeune » dans un discours remarqué, le concours 2024 est ouvert aux enfants. Rendez-vous l'année prochaine pour de nouveaux prix.

Marché des producteurs

L'initiative de l'association Mardié Récré d'organiser un marché des producteurs le 31 mai a été couronnée de succès malgré une météo fraîche et (très) humide. De très nombreux stands proposaient des produits locaux et de qualité qui ont vraiment beaucoup plu aux acheteurs. Une expérience à renouveler.

Promenade « chants d'oiseaux » dans le cadre des 24 heures de la biodiversité

Deux bonnes heures de balade à la découverte de la richesse ornithologique mais aussi botanique de notre base de loisirs avec les rives du Cens, ses zones enherbées ou boisées. Sa gestion très respectueuse de la nature a prouvé son efficacité en matière de biodiversité. Guide et participants ont été enchantés des observations qu'ils ont pu faire – et que tous les curieux pourront faire à leur tour tout au long de l'année. Restez tous les sens en éveil !

Concours photos

adultes 1er prix Marie NOUBEL

1er prix enfants Élise TRUBERT, 8 ans

Le concours photo organisé dans le cadre des 24 heures de la biodiversité a connu un beau succès avec plus de 60 photos exposées dans la salle de Pont-aux-Moines le 31 mai. Adultes et enfants ont rivalisé d'imagination pour trouver les fleurs les plus intéressantes, les prises de vues les plus originales (Voir ci-contre). Des lots (bons d'achat pour les adultes, cadeaux en rapport avec les fleurs, les plantes et le jardinage) ont été offerts aux gagnants.

adultes 2e prix, Manon SIRE

adultes 3e prix Yannick FRANÇOIS

enfants 2e prix Gaëtan MARZAIS 11 ans

enfants 3e prix Anaïs MARZAIS 14 ans

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal, séance du 17 avril 2024

Comme souvent, la séance a débuté par des délibérations d'ordre administratif sur le personnel : **aménagement des horaires en période de forte chaleur** pour les agents des services techniques, conditions de **prise des repas** au restaurant scolaire par les agents ou personnes extérieures, créations et suppressions d'emploi avec la mise à jour du tableau des emplois.

Le Conseil a ensuite approuvé, à l'unanimité, les **tarifs périscolaires** applicables du 5 juillet 2024 au 4 juillet 2025 : tarifs du restaurant, identiques pour tous les élèves de Mardié (4,25 € le repas), tarifs des services de garderie et d'accueil les mercredis ou pendant les vacances, en fonction du coefficient familial. Ils sont consultables sur le site du *Portail Famille*.

Le Conseil a ensuite pris d'importantes décisions en matière de finances : garantie d'emprunts pour la réalisation (déjà effective) des logements dans le bâtiment du cabinet médical (procédure habituelle qui n'a jamais posé de problème), convention avec l'Agence nationale pour les chèques vacances afin de permettre aux familles de Mardié de payer différentes prestations municipales à l'aide de ces chèques (accueil et activités pendant les vacances, notamment), **décision modificative du budget,** surtout. On peut s'étonner d'une modification du budget, un mois après qu'il a été voté. Elle a été demandée par les services de l'État (la Trésorerie) suite à une erreur (mineure) d'imputation (portant sur une somme de 1490 €) et une erreur d'écriture beaucoup plus conséquente sur le budget investissement. L'opposition municipale en ayant fait l'objet de sa contribution (ci-dessous), et pour éviter des redites, nous renvoyons à la réponse apportée et à des précisions techniques en regard (page suivante).

Pour terminer, le Conseil a pris connaissance, débattu et approuvé le compte rendu annuel à la collectivité de l'aménageur de la ZAC du Clos de l'Aumône.

LA PAROLE À L'OPPOSITION

Les services de l'Etat ont découvert au mois d'avril dernier une importante erreur concernant le budget 2024 dédié aux investissements. Il a donc été demandé à la commune de Mardié de rectifier son budget.
Concrètement le résultat de clôture 2023, qui tient compte du résultat d'investissement N-1, est de - 26 204,13 € et non de 326 503,02 €.
Cela entraîne donc une baisse des recettes d'investissement pour un montant de 352 707,15 €, ce qui n'est pas rien. La capacité à financer les projets futurs pour notre commune s'en trouve largement impactée.
Crispée, et pour essayer de se justifier, la majorité a évoqué en conseil municipal la non mise en compatibilité du logiciel de la mairie avec celui des Finances Publiques et l'erreur humaine a vite été balayée d'un revers de main. Mauvaise foi oblige, nous n'étions pas loin d'être accusés d'être à l'origine de cette erreur sous prétexte qu'un de nos conseillers siège à la commission finances.
Or, nous ne sommes ni experts-comptables, ni adjoint aux finances, ni maire et nous n'avons pas accès en temps réel aux comptes de la commune. Nous faisons confiance aux élus qui sont chargés de suivre ces dossiers.
Mais alors pourquoi la majorité fait-elle preuve d'une telle désinvolture lorsqu'il s'agit de se remettre en question à la suite d'erreurs ou d'imprécisions ?
352 707,15 de recettes en moins méritent des explications franches plutôt que du mépris. Quel est l'intérêt au juste de vouloir s'arranger une nouvelle fois avec la réalité ? Une publication actualisée des tableaux de l'autofinancement et des capacités de désendettement de la commune dans le MAN est nécessaire.
La période estivale, propice à la prise de recul et à la réflexion est en approche. À toutes et à tous, nous vous souhaitons un été reposant, entourés des vôtres et rempli de belles découvertes.

Jonathan Lefebvre, Valérie Bonnin,
Pascal Leproust, Guilène Beauger

DROIT DE RÉPONSE

Le billet de l'opposition mérite quelques explications qui vont compléter le compte rendu du Conseil municipal du 17 avril – quelques remarques aussi.

Une grosse erreur de comptabilité…

Il y a eu, effectivement, une erreur d'écriture dans la section « investissement » du budget primitif 2024. Et cette erreur est, effectivement, due au passage entre deux systèmes de comptabilité, entre deux logiciels différents. Une somme de 352 707,15 € avait été reprise deux fois dans les calculs et cela a échappé à la vigilance de tous ceux qui ont travaillé à la préparation du budget ou l'ont voté. C'est tout à fait regrettable et nous en assumons complètement la responsabilité.

…sans conséquence financière

Mais, même si cela paraît contre intuitif, cela n'affecte en rien la situation concrète des finances de la commune.

En effet ; une erreur comptable dans le budget primitif (en fait un *projet* de budget) n'entraîne évidemment aucune « baisse de recette d'investissement » comme le prétend l'opposition puisque cette écriture *erronée* ne correspond à aucune recette *réelle* ! **Les investissements en cours ou prévus ne sont nullement affectés**. Et le budget final, corrigé, sera équilibré du fait des subventions à recevoir et de notre capacité d'autofinancement largement suffisante (Cf. ci-contre).

Critique (légitime) ou polémique stérile (et mal informée) ?

Tous ces éléments ont été présentés aux membres de la commission finances et au cours du conseil. L'adjoint aux finances a proposé à chacun, avant et pendant le conseil, de le contacter pour des éclaircissements. Aucun des signataires du billet de l'opposition n'a cru devoir le faire. Nous ne sommes, effectivement, pas tous comptables mais le minimum serait d'approfondir la question avant d'asséner quelques contre-vérités. Il n'est pas besoin d'être spécialiste pour comprendre qu'une erreur d'écriture dans un budget prévisionnel, pour critiquable qu'elle soit, n'entraîne pas de baisse de recette effective.

Plus encore, le ton est parfaitement inadmissible. Parler de « mauvaise foi » et, pire, de « désinvolture » est tout à fait contraire à la réalité.

Cela relève de formulations chères à l'opposition et récurrentes pour masquer son incapacité à élaborer une critique constructive de l'action de la majorité. Cela relève aussi d'une forme de démagogie, décidément très à la mode, sous-entendant que les élus majoritaires n'auraient que mépris pour les autres élus, voire les citoyens. Espérons que les explications ci-dessus, certes complexes (mais la vie n'est pas simple, les finances encore moins), auront convaincu les Mardésiens du contraire.

Pour aller + loin

D'où proviennent les (vraies) recettes d'une commune pour l'investissement ?

La réalité des capacités d'investissement d'une commune ne dépend pas des écritures (même s'il vaut mieux, évidemment, qu'elles ne soient pas entachées d'erreurs) mais de quatre éléments principaux :

- L'autofinancement, qui provient de l'épargne nette, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Le nôtre reste évidemment inchangé, à 317 000 €, du même ordre de grandeur que les années précédentes.
- Le remboursement (partiel) de la TVA sur les dépenses d'investissement passées.
- Les subventions, versées par l'État ou différents organismes ou collectivités, sur des projets concrets d'investissement. Toutefois ces subventions ne peuvent être inscrites au budget que lorsque l'engagement de l'organisme qui les verse a été acté. De ce fait plusieurs subventions (pour près de 210.000 €) n'ont pu être inscrites au budget primitif mais elles le seront d'ici la clôture du budget final.
- Les emprunts, enfin. Notre commune est peu endettée et aucun nouvel emprunt n'était programmé en 2024. Tout au plus il a été convenu de modifier le montant de l'emprunt d'équilibre (une sorte d'emprunt relais) inscrit au budget primitif pour compenser le montant des subventions qui sont jours versées à l'issue des travaux. Mais il ne s'agit que d'un jeu d'écriture sans incidence concrète sur la dette réelle et son remboursement.

Élections Européennes et Législatives

Faute de place, nous ne pouvons publier dans ce numéro les résultats complets des élections européennes et de leurs 38 listes sur nos 3 bureaux de vote. Ils sont consultables sur notre site internet. Nous mettons sous presse à la veille du premier tour des élections législatives des 30 juin et 07 juillet. Les résultats complets et précis pour notre commune seront également publiés sur le site internet, en sus des affichages réglementaires.

Conseil municipal, séance du 19 juin 2024

Séance relativement brève pour cette séance du juin. Dans le domaine associatif, des subventions exceptionnelles, mise à disposition de locaux ou conventions pour l'utilisation de matériels ont été adoptées à l'unanimité, ainsi que l'adhésion à l'*Association des petites villes de France* qui promeut le rôle spécifique des petites villes (2 500 à 25 000 habitants) dans l'aménagement du territoire.

Toujours à l'unanimité, deux délibérations à l'enjeu beaucoup plus fort ont été votées :

- Le renouvellement et la mise à jour du Projet éducatif territorial et le Plan mercredi, qui définissent la politique éducative globale de la commune et des services périscolaires.

- La définition **des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER).** Le sujet a été abordé dans le précédent MAN et, de façon plus approfondie, sur notre site internet où il reste en ligne et consultable.

Cens, canal, écluse

Une crue sérieuse, mais contenue

Le vendredi 21 et, surtout, le samedi 22 juin, les eaux du Canal et du Cens ont très fortement monté du fait des pluies très importantes qui se sont abattues sur le bassin-versant, essentiellement situé en forêt d'Orléans où les sols et fossés de drainage étaient déjà gorgés d'eau. Le Cens est monté de 90 cm en quelques heures et a débordé en maints endroits, notamment dans les parcelles en rive gauche rue de Donnery et sur notre base de loisirs. Cela fort heureusement sans dégâts majeurs.

En effet la crue a été anticipée et suivie au plus près par les différents services concernés, département, préfecture et communes : toutes les mesures possibles ont été prises pour limiter la montée des eaux. En ce qui concerne Mardié, le plan communal de sauvegarde a été déclenché et une cellule de crise mise en place par Madame le Maire dès le samedi matin 8 h 30 avec les élus et la réserve communale de sauvegarde. Tous les riverains, notamment, ont été contactés et visités. Au final, plus de peur que de mal (mais beaucoup de peur et de stress pour les personnes concernées) et le rappel que, dans une vallée, même d'une petite rivière apparemment calme comme le Cens et son double le canal, les accidents climatiques violents sont toujours possibles et risquent, on le sait, de devenir de plus en plus importants. Cela justifie les travaux déjà engagés (le système d'alerte, par exemple, qui s'est avéré très précieux) et ceux en cours, notamment le clapet en amont de l'écluse de Pont-aux-Moines.

Des travaux longs et (parfois) désagréables, mais indispensables

Les travaux, entrepris par le département du Loiret propriétaire du canal, pour la mise en place d'un clapet ont commencé le 19 juin. Ils sont annoncés pour durer une dizaine de mois. Il s'agit de mettre en place un « clapet », système de barrage invisible en temps normal (sauf le mécanisme et les vérins de mise en œuvre) qui permet, en cas de crue annoncée, d'ouvrir simultanément les deux portes de l'écluse et de favoriser ainsi l'écoulement des eaux vers l'aval.

Ces travaux vont avoir un impact sur la vie des Mardésiens et, plus encore, des riverains :

⇨ La place étant entièrement occupée par le chantier, les food-trucks sont déplacés sur le parking en face de L'Escale.

⇨ Le chemin de halage et la véloroute seront momentanément fermés entre le pont de la RD960 et la passerelle quand cela sera nécessaire. L'entreprise s'est engagée à la laisser libre dans toutes les périodes où cela sera possible.

⇨ Surtout, il y aura du bruit (limité aux heures de travail), notamment au moment où il faudra enfoncer des palplanches pour isoler et mettre à sec la zone d'implantation du clapet. Cela devrait intervenir dans la seconde quinzaine de juillet. Les riverains seront informés.

Le département profitera des travaux pour réaménager complètement la place de l'écluse (qui appartient au domaine du canal), en concertation avec la commune. L'objectif est, notamment, de sauver le maximum de platanes, bien malades, et de rendre la place plus agréable.

Les CE1, CE2 et CM2 brillent aux ateliers de sécurité routière

Les élèves de CE1, CE2 et CM2 ont récemment franchi une étape importante dans leur éducation à la sécurité routière. En effet, ils ont obtenu avec succès leur permis piéton, un accomplissement qui souligne leur compréhension des règles essentielles de sécurité en tant que piétons. Mais ce n'est pas tout : les jeunes élèves ont également participé aux ateliers du programme « Savoir Rouler en Vélo », une initiative visant à leur enseigner les bases des règles de conduite.
Tout au long des sessions, les enfants ont fait preuve d'enthousiasme et d'implication.

Les ateliers ont été animés par des professionnels de la sécurité routière tel que notre policier municipal M. Lacaze, l'élu à la sécurité M. Lèvefaudes ainsi que les bénévoles de l'association LCO VTT et l'équipe enseignante, nous pouvons tous les remercier.

Félicitations à tous ces jeunes cyclistes et piétons pour leurs efforts dans leur apprentissage qui leur sera précieux dans leur vie quotidienne.

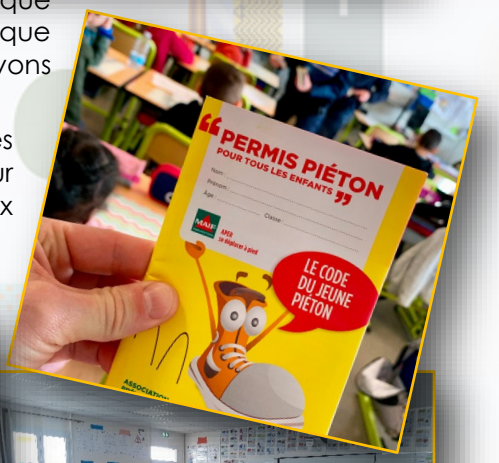

Réserve Communale

Le 6 juin dernier, la réserve communale a participé à des exercices de mise en situation pour renforcer leur préparation et leur réactivité (pompage d'eau en cas d'inondation, mise en place du groupe électrogène, exercices de secourisme, utilisation des radios...).

Pour clore cette journée, un barbecue convivial a été organiser par la commune représentée par notre policier municipal M. Lacaze pour remercier les bénévoles de la réserve et ceux du programme « Savoir Rouler en Vélo » de LCO VTT.
Ce moment de détente a été apprécié de tous, soulignant leur esprit de camaraderie et de solidarité.

Association des Donneurs de sang de Chécy-Bou-Mardié

Vous propose un déjeuner avec orchestre à la salle des fêtes *France Routy*

Le dimanche
20 octobre
à 12h00

43€

Les règlements peuvent être déposés dans le casier des donneurs de sang,
Mairie de Chécy, 11 place du Cloître
ou remis au Président
avant le 15 septembre 2024

A.G.B.C.M.

Avant-garde Boigny-Chécy-Mardié

Le sport doit être accessible à tous.
C'est à partir de ce postulat et sous la conduite d'Alexandre Folgado, éducateur diplômé, qu'une section sport adapté a vu le jour à l'AGBCM.

Elle consiste à proposer des séances de football adapté au foyer de vie Le Petit Cormier. L'AGBCM est affiliée à la Fédération Française de Sport Adapté et compte une dizaine d'adhérents en situation de handicap psychique/mental.

En parallèle, le club sensibilise ses licenciés au parasport et aux défis auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap en développant des actions lors de leurs stages de vacances et de la fête du club (Cécifoot, Foot en marchant…).

Contacts

06.31.43.95.35
560105@lcfoot.fr
www.agbcm.com

Familles rurales
Vivre mieux !
Association de Mardié

Nous vous informons
que nos 2 cours de couture
auront lieu

le mercredi après-midi et soir

- 15h45 à 17h45
- 18h00 à 20h00

Dès
septembre 2024
Des places
sont disponibles
pour ces 2 cours

Mme Lecointe
06 63 05 69 16

Mme Pugieu
06 19 13 89 18

Nouveau à Mardié

facilitez votre quotidien !

MISTRAL

Emménagement, Déménagement, Problèmes d'organisation, Tri, Désencombrement, Rangement, Aménagement des espaces, Valorisation d'un bien avant la vente, Gain de m2, ...

Organisatrice d'intérieur et professionnelle certifiée.
Accompagnement auprès *des particuliers et professionnels.*

informations :

Mme MAIRESSE Nathalie
06.83.89.16.31 - @ : mistral.organisation@gmail.com

Union Musicale de Mardié Bou

Retour sur l'audition de l'école de musique de Mardié Bou le 18 avril dernier, à la salle des fêtes de Bou. Cette audition n'avait plus eu lieu depuis les années « covid ».

Une majorité des élèves y a participé avec dynamisme et bonne humeur. Merci à eux, merci à leurs familles qui sont venues en nombre les encourager. Merci également à l'équipe d'encadrement et à tous ceux qui se sont déplacés pour assister à ce sympathique moment musical.

A noter dès à présent que, pour la rentrée 2024-2025, les inscriptions seront à nouveau ouvertes à l'occasion du Forum des associations le 7 septembre prochain et/ou sur rendez-vous de 17h à 19h à l'école de musique au 236 route de Donnery à Mardié *(06.75.27.05.76).*

REPRÉSENTEZ VOTRE ENTREPRISE EN PARTICIPANT AU

16e CHALLENGE ORLÉANS MÉTROPOLE

CHALLENGE ORLEANS METROPOLE : Mardié brillamment représentée

Nikita, Céline, David et Maxime ont fièrement représenté la commune de Mardié au challenge d'Orléans Métropole.

Cet événement a rassemblé pas moins de 162 d'équipes qui se sont affrontées lors d'épreuves de canoé, de V.T.T. et de course à pied, le tout en étant déguisé et dans une ambiance ludique.

Les participants ont démontré non seulement leur endurance et leurs compétences, mais aussi leur esprit festif et créatif de par leur tenue sous le thème « 1er de la classe ».

La compétition a été marquée par une forte camaraderie et un enthousiasme débordant de la part de tous les concurrents.

Les Mardésiens peuvent être fiers de leurs représentants qui ont su porter haut les couleurs de leur commune. Alors, félicitations aux challengers de Mardié pour leur remarquable participation et leur esprit sportif exemplaire !

Bons de Rentrée

Le C.C.A.S. a décidé d'accorder un « bon de rentrée » par enfant scolarisé en fonction de son niveau d'étude et du revenu fiscal de référence de la famille, indiqué sur l'avis d'imposition 2023 (sur les revenus de l'année 2022).

Les bons de rentrée sont utilisables hors carburant et hors alimentaire.

- Bon de 30€ pour les élèves en école maternelle
- Bon de 40€ pour les élèves en école primaire
- Bon de 50€ pour les collégiens
- Bon de 60€ pour les lycéens et plus

Informations : 02.38.46.69.63
ou par mail : ccas@ville-mardie.fr

Ils se sont dit oui !

* Marina LECONTE et Antonio ARREDONDO Unis le 20/04/2024

* Laetitia BORDEREAU et Olivier TURPIN Unis le 22/06/2024

Le carnet

Ils nous ont quittés...

* Jean Guyot, le 22/05/2024
* Pascal Roger, le 29/05/2024
* Véronique Coly, le 10/06/2024

REGISTRE DE PERSONNES SENSIBLES

Prévention des risques de canicule : appel à inscription sur le registre des personnes sensibles du Centre Communal d'Action Sociale

Chaque année est établie une liste des personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap vivants à leur domicile et/ou isolées. Cette liste est nominative et confidentielle. Elle permet une intervention ciblée et rapide des services sociaux et sanitaires, lorsque l'alerte canicule est déclenchée par le Préfet.

Cette inscription est une démarche libre et volontaire.

L'inscription :

L'inscription ne peut être faite que par la personne concernée ou par un tiers ou son représentant *(par écrit obligatoirement pour les tiers ou représentant).*

Pour s'inscrire sur cette liste nominative,
contactez le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) *au* ***02.38.46.69.63***